

VAE

MÉTIERS DU SPORT

Mise à jour le : 27/07/2026

Objectifs de la formation

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de transformer les compétences professionnelles en un diplôme officiel. Elle s'adresse aux personnes souhaitant faire reconnaître leur expérience dans le domaine équestre et obtenir un diplôme en lien avec leurs acquis.

Ce parcours de VAE permet de :

- Valider les compétences nécessaires pour encadrer des activités équestres en autonomie.
- Mobiliser l'expérience acquise pour répondre aux attentes pédagogiques et techniques d'un diplôme équin.
- Accompagner la mise en œuvre de projets d'animation et d'apprentissage dans des structures équestres.

Conditions d'admission - Prérequis

Pour être admis-e en formation le/la candidat-e doit :

- Savoir lire, écrire et parler français.
- Maîtriser les compétences numériques de base.
- Disposer d'une connexion internet et d'un dispositif de visioconférence.
- Justifier d'une expérience en lien avec le titre ou diplôme visé.
- Être motivé et engagé dans la démarche VAE.

L'admissibilité est évaluée sur dossier, qui doit inclure les justificatifs des expériences en lien avec les compétences requises pour le diplôme ciblé.

Durée, modalités et délais d'accès

- La durée de l'accompagnement est variable, de 10 à 50 heures, selon les besoins individuels.
- Le parcours peut inclure des mises en situation professionnelle et des compléments de formation en fonction des profils.
- Sessions d'accompagnement disponibles tout au long de l'année, en fonction des calendriers de jury.



Coûts de la formation



- Étude de faisabilité : 300 €
- Accompagnement individuel : 80 €/heure
- Accompagnement collectif : 35 €/heure
- Formations complémentaires : 25 €/heure
- Forfait frais de jury : 350 € (variable en fonction du certificateur)

Modalités pédagogiques

L'accompagnement VAE combine :

- Suivis collectifs : Échanges interactifs et retours d'expérience en petits groupes de 2 à 8 participants.
- Suivis individuels : Entretiens pour détailler les expériences et valoriser les compétences.





Contenu de l'accompagnement

Programme de l'accompagnement

1- Définition du projet et étude de faisabilité : identification des blocs de compétences requis et construction du parcours VAE.

2- Réalisation du livret 1 : soumission du dossier de recevabilité au certificateur (DRAJES pour les diplômes sportifs).

3- Réception de l'avis de recevabilité : délai de 2 mois après dépôt du livret 1.

4- Constitution du livret 2 : description détaillée des expériences et des compétences en lien avec les exigences du diplôme.

5- Préparation à l'entretien avec le jury : techniques d'entretien et de questionnement pour permettre aux candidats de présenter leurs acquis.

6- Session d'évaluation : présentation devant le jury, qui évalue la conformité des compétences avec le diplôme visé.

Bilan de la VAE : perspectives de poursuite ou d'évolution selon validation totale ou partielle des compétences

Evaluations - Validation

Une attestation de participation est remise à chaque candidat à l'issue de l'accompagnement.

La certification est accordée après validation totale ou partielle par le jury.

Situation de handicap

Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge

Contact EKISTEA : Stéphanie MICHELOT – stephanie@isteaconseil.fr